



Décision relative à une demande de transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produit biocide

N° AMM : FR-2019-0074

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de l'autorisation pour la famille de produit biocide **AZOWIPE PRODUCT FAMILY**

de la société

ARROW REGULATORY (IRELAND) LIMITED

ACTING ON BEHALF OF VERNACARE LTD

enregistrée sous le numéro

BC-GS065060-35

Article 1^{er}

Le transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordé** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 10 avril 2029.

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

Caroline SEMAILLE

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	AZOWIPE PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
	TP04 – Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du nouveau détenteur	Nom	ARROW REGULATORY (IRELAND) LIMITED ACTING ON BEHALF OF VERNACARE LTD
	Adresse	No 9 PEMBROKE ST UPPER PEMBROKE STREET D02 KR83 DUBLIN 2 IRLANDE
Nom et adresse de l'ancien détenteur	Nom	VERNACARE HCS LIMITED
	Adresse	1 WESTERN AVENUE CHORLEY, LANCASHIRE PR7 7NB ROYAUME-UNI
Numéro de demande	BC-GS065060-35	
Type de demande	Demande de transfert d'une autorisation (NA-TRS)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0074	
Date d'autorisation	26/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	10/04/2029	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	VERNACARE LIMITED
Adresse du fabricant	1 WESTERN AVENUE PR7 7NB CHORLEY, LANCASHIRE ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	PLUSWIPES LIMITED PYWELL ROAD, WILLOWBROOK EAST INDUSTRIAL ESTATE CORBY NN17 5XJ NORTHANTS, ROYAUME-UNI

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	BRENNTAG GMBH
Adresse du fabricant	STINNES PLATZ 1 45472 MÜLHELM AN DER RUHR ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication 1	SHELL CHEMICAL EUROP B.V HAVEN 3222, VONDELINGENWEG 601 3196 KK VONDELINGENENPLAAT PAYS-BAS
Emplacement des sites de fabrication 2	EXXON MOBIL CHEMICAL PLANT BATON ROUGE CHEMICAL PLANT (BRCP) 4999 SCENIC HIGHWAY BATON ROUGE, LOUISIANA 70897 ETATS-UNIS

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	PROFESSIONAL DISPOSABLES INTERNATIONAL LTD.
Adresse du fabricant	ABER PARK CH6 5EX, FLINT ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	BATON ROUGE CHEMICAL PLANT (BRCP) EXXON MOBIL CHEMICAL PLANT 4999 SCENIC HIGHWAY BATON ROUGE, LOUISIANA 70897 ETATS-UNIS

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propan-2-ol (Technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6	70,6

2.2. Type de formulation

AL - Autre Liquide prêt à l'emploi
Lingettes imprégnées de liquide

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	META RCP 1 - Lingettes
-----------------------	------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Types de produit (s)	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
	TP04 – Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
Propan-2-ol (Technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6	70,6

2.2. Type de formulation

Lingettes imprégnées de liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles, des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

	<p>P403 + 233 + 235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.</p> <p>P304 + P340 + P312 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – TP2 - Professionnel – Désinfection de surfaces dures – pour une utilisation dans les environnements de fabrication / industriels (dans les laboratoires, dans les domaines de l'assainissement, les cabinets médicaux, des laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques) du secteur privé et de la santé publique / privée (hôpitaux et cabinets médicaux) - lingettes

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produits prêts à l'emploi appliqués en tant que désinfectant, pour la désinfection de surfaces dures, d'objets inanimés, de matériaux et d'équipements dans les zones privées, de santé publique et industrielles de PT2.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Essuyage Application directe sur la surface
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 3 lingettes pour 0,5m ² Temps de contact : 1 minute. Condition de propreté Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Lingettes contenues dans une boîte en PEHD avec un couvercle en PEHD : 200 ou 250 lingettes - Dimension boîte : 110 x 240 mm 100 ou 150 lingettes - Dimension boîte : 170 x 80 mm Lingettes (60% viscosse et 40% polypropylène) aux dimensions approximatives : 206 x 203 mm dans des boîtes contenant 200 ou 250 lingettes 130 x 180 mm dans des boîtes contenant 100 ou 150 lingettes

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer plus de deux fois par 24 heures dans les salles où du public est présent.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où des enfants sont présents.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – TP4 – Professionnel – Désinfection de surfaces dures – préparation des aliments/Cantines - Lingettes

Type de produit	TP04
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant de surfaces de préparation des aliments au sein du PT4, y compris la désinfection des surfaces propres non poreuses dans les cantines.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Essuyage. Application directe sur la surface.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 3 lingettes pour 0,5m ² Temps de contact : 1 minute Condition de propreté Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Lingettes contenues dans une boîte en PEHD avec un couvercle en PEHD : 200 ou 250 lingettes – Dimension boîte : 110 x 240 mm 100 ou 150 lingettes - Dimension boîte : 170 x 80 mm Lingettes (60% viscose et 40% polypropylène) aux dimensions approximatives : 206 x 203 mm dans des boîtes contenant 200 ou 250 lingettes 130 x 180 mm dans des boîtes contenant 100 ou 150 lingettes.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer plus de deux fois par 24 heures dans les salles où du public est présent.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où des enfants sont présents.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les indications qui y sont indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit (3 lingettes pour 0.5m² de surface), laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Laisser la surface sécher.
- La désinfection doit être effectuée à température ambiante (20 ± 2 ° C).
- Se référer au plan d'hygiène en place afin de s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Assurer une ventilation adéquate (par exemple, ouvrir les portes) entre les utilisations, lorsque le public est présent
- Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
- Le produit ne doit être appliqué que pour la désinfection de petites surfaces.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
- Ne pas stocker en dessous de 0°C.
- Tenir à l'écart d'agents oxydants.
- Durée de vie : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- La désinfection d'instruments ou matériels qui relève de la réglementation (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux n'est pas couverte par cette autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Noms commerciaux	AZOWIPE STERILE AZOWIPE AZOWIPETTE AZOWITE BLUE				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0074-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propan-2-ol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	META RCP 2 – Produits à pulvériser
-----------------------	------------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
----------------------------	---

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
Propan-2-ol (Technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6	70,6

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles. Des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P403 + 233 + 235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

	<p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P304 + P340 + P312 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Professionnel – Désinfectant pour surfaces dures - Pulvérisation

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produits prêts à l'emploi, utilisés comme désinfectant, pour surfaces dures non poreuses, objets inanimés, matériaux et équipements dans les zones privées, de santé publique et industrielles du PT2.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur la surface par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 50 mL par m ² , temps de contact 1 minute Température ambiante Condition de propreté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles de 500 mL (264x55x98mm) Bouteilles à gâchette en PP, PEHD, EVA, PE expansé et PELD dans des étuis en carton.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2



4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les indications qui y sont indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé, puis essuyer.
- La désinfection doit être effectuée à température ambiante ($20 \pm 2^\circ \text{C}$).
- Le produit ne doit être utilisé que pour la désinfection de petites surfaces.
- Se référer au plan d'hygiène en place afin de s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Se laver les mains après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Assurer une ventilation adéquate (par exemple, ouvrir les portes) entre les utilisations lorsque le public est présent
- Ne pas appliquer plus de deux fois par 24 heures dans les salles où du public est présent.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où des enfants sont présents.
- Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
- Le produit ne doit être appliqué que pour la désinfection de petites surfaces.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir au frais.
- Ne pas stocker en dessous de 0°C.
- Tenir à l'écart d'agents oxydants.
- Durée de vie : 24 mois

6. Autre(s) information(s)

- La désinfection d'instruments ou matériels qui relève de la réglementation (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux n'est pas couverte par cette autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Noms commerciaux	AZOSPRAY AZOPRAY				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0074-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propan-2-ol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6